

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 14 novembre 2016, liant la Ville de **VERNON** et l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- SOUS RESERVE** de l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal de Vernon, sollicitant l'intervention de l'EPF
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la **Ville de VERNON** (Eure) des terrains voisins de la Maison Bonnard, afin d'y aménager des espaces de stationnement.

Les immeubles concernés par cette extension de périmètre sont soit les parcelles cadastrées section BC n°315 et 316 pour une contenance totale de 2 882m², soit une superficie d'environ 2 000m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BC n°80.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est majorée de 59 750 € pour être fixée à **640 000€ (Compte 923 023 – VERNON MAISON BONNARD)**.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



L. LEMONNIER



G. GAL

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**



Dominique LEPETIT

Délibération approuvée

A Rouen, le **18 MARS 2019**
La Préfète,